

Zone C.01

Dernière mise à jour :
20-sept-17

Ces informations sont communiquées à titre indicatif uniquement et ne représentent que le portrait de la réglementation de la zone concernée au moment de l'impression. Les usages, zones et autres dispositions présentes sur ce document peuvent être modifiés en tout temps et n'ont donc aucune valeur légale.



Catégorisation principale de la zone	Commerce artériel
Zone soumise à un PIIA	Non
Zone soumise à un PPCMOI	Non
Zone soumise à un PAE	Non
Zone soumise à un règlement sur les usages conditionnels	Non
Zone soumise à un PPU	Non

Classes d'usages autorisés						C1	C2	C3	C4					C8	C9		I2				P3
Usages spécifiquement autorisés	C502	C503	C504	P209	P201	P203															
Usages spécifiquement prohibés	I204																				



Implantation du bâtiment principal		Zone C.01
Mode d'implantation		
Isolé		•
Jumelé		•
Contigu		
Marges		
Avant (min. / max.)		3 / -
Latérales (min. / max.) - sauf jumelé et contigu		4 / 15
Arrière (min.)		
Taux d'implantation - Coefficient d'emprise au sol CES (min. / max)		0.20 / 0.60
Caractéristiques du bâtiment principal		
Hauteur du bâtiment		
En étages: RDC = 1 étage (min. / max.)		1 / 4
En mètres (min. / max.)		3 / 18
Dimensions du bâtiment		
Surface minimale d'implantation en m ²		405
Frontage (min.)		15
Profondeur (min.)		15
Nombre de logements par bâtiment (min. / max.)		
Normes de lotissement		
Superficie du terrain - m ² (min.)		1350
Frontage du terrain (min.)		30
Profondeur du terrain (min.)		45
Usages accessoires à l'habitation		
Activité professionnelle à domicile		
Logement supplémentaire		
Location de chambres		
Gîte touristique		
Usages accessoires au commerce		
Logement		
Dispositions particulières		
Usage mixte		
Usage multiple		•
Entreposage extérieur		
Projet intégré		

Notes / Commentaires

Détails sur les classes d'usages autorisés et sur les usages spécifiquement autorisés et prohibés pour la zone C.01

Classes d'usages autorisés dans la zone C.01	
C1	Commerce local
C2	Commerce artériel
C3	Commerce et services aux entreprises
C4	Restauration
C8	Commerce automobile
C9	Services pétroliers
I2	Industrie légère
P3	Utilité publique
Usages spécifiquement autorisés dans la zone C.01	
C502	Commerces de récréation intérieure tels que les centres de conditionnement physique, gymnase, arénas, piscines, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard, centres d'amusement.
C503	Salles de réunion et salles de réception.
C504	Mini-golfs (intérieur ou extérieur).
P209	Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées.
P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de
P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.
Usages spécifiquement prohibés dans la zone C.01	
I204	Industries liées aux produits agricoles, incluant les activités de production en serre.

Classes d'usage autorisés dans la zone C.01		Code	Description des usages autorisés dans la zone C.01
C1	Commerce local	C101	Magasins de type « dépanneur ».
C1	Commerce local	C102	Magasins d'alimentation générale et spécialisée : épicerie, marché d'alimentation, pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels, vins et spiritueux. Les activités de fabrication sur place de produits alimentaires sont autorisées pourvu qu'elles occupent moins de 75% de la superficie de plancher.
C1	Commerce local	C103	Magasins de produits spécialisés : papeterie, article de bureau, librairie, boutique de décoration, d'art et d'artisanat (création et vente), boutique de tissus, magasin d'antiquités, boutique de petits animaux, disquaire, bijouterie, boutique d'équipements et d'accessoires de sport, pharmacie, fleuriste, boutique de cadeaux, service de vente par catalogue.
C1	Commerce local	C104	Magasins de meubles, d'appareils ménagers et d'électroniques.
C1	Commerce local	C105	Magasins de vêtements et de chaussures.
C1	Commerce local	C106	Magasins à rayons, vente de produits divers.
C1	Commerce local	C107	Services spécialisés : boutique vidéo, buanderie, studio de photographie, encadrement, agence de voyages, service de location de costumes ou articles similaires, atelier de couture et altérations, cordonnier, traiteur (sans consommation sur place ou au comptoir).
C1	Commerce local	C108	Boutiques et ateliers occupés par l'une des spécialités suivantes : nettoyeur, teinturier, rembourreur, réparateur de petits appareils ménagers ou électroniques.
C1	Commerce local	C109	Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale.
C1	Commerce local	C110	Salon de coiffure et d'esthétique, centre de santé & spa (intérieur ou extérieur) et autres soins corporels.
C1	Commerce local	C111	Services financiers et bancaires : banque, caisse, services financiers et d'assurances, bureau de courtage (valeurs mobilières et immobilières).
C1	Commerce local	C112	Bureau et services professionnels : bureaux professionnels, de services et de gestion des affaires ou d'associations ou organismes. Les bureaux et services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.) sont autorisés à la condition qu'il n'y ait que des activités administratives à l'intérieur d'un bâtiment et sans stationnement ou remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.
C1	Commerce local	C113	Studios et ateliers d'artistes ou d'artisans, galeries d'art et d'artisanat.
C1	Commerce local	C114	Clinique vétérinaire pour petits animaux domestiques, services de toilettage.
C1	Commerce local	C115	Imprimeries et centres de reproduction (uniquement de la vente et service au détail).
C1	Commerce local	C116	Écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, d'arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, artisanat, école de conduite, excluant l'enseignement religieux.
C1	Commerce local	C117	Services et activités reliés au transport en commun et transport collectif (terminus d'autobus, poste de taxi).
C2	Commerce artériel	C201	Centres de rénovation et quincailleries (avec ou sans cour à bois).
C2	Commerce artériel	C202	Commerces de vente de piscines, spas ou remises.
C2	Commerce artériel	C203	Pépinières, centres de jardin.
C2	Commerce artériel	C204	Commerces de vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales
C2	Commerce artériel	C205	Vente de produits en gros
C2	Commerce artériel	C206	Entrepôts polyvalents destinés à la location, principalement à des fins domestiques (entreposage intérieur).
C2	Commerce artériel	C207	Marchés aux puces, brocantes et ventes aux enchères ou à l'encan de produits neufs ou usagés.
C2	Commerce local	C208	Salons funéraires et columbarium.
C3	Commerce et services aux entreprises	C301	Établissements spécialisés dans la vente de matériaux de construction, d'appareils et équipements d'électricité, de plomberie, de chauffage, de climatisation et d'autres systèmes mécaniques.
C3	Commerce et services aux entreprises	C302	Services de vente et de location de petits ou gros outils
C3	Commerce et services aux entreprises	C303	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds.
C3	Commerce et services aux entreprises	C304	Service de lavage et d'entretien de véhicules lourds et d'autobus.
C3	Commerce et services aux entreprises	C305	Bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments (entrepreneurs, plombiers, électriciens, paysagement, etc.), incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.
C3	Commerce et services aux entreprises	C306	Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.
C3	Commerce et services aux entreprises	C307	Activités d'entreposage de matériaux de construction et d'autres matériaux divers (en vrac ou non).
C3	Commerce et services aux entreprises	C308	Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers.
C3	Commerce et services aux entreprises	C309	Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur).
C4	Restauration	C401	Établissements où la principale activité est le service de repas pour consommation sur place, avec service de consommation (alcoolisée ou non), soit les restaurants, cafés, bistros, brasseries, comptoir minute.
C4	Restauration	C402	Établissements où la principale activité est le service au comptoir de nourriture préparée pour consommation rapide au comptoir, incluant les établissements avec un service à l'auto.
C4	Restauration	C403	Bars laitiers.
C5	Divertissement	C502	Commerces de récréation intérieure tels que les centres de conditionnement physique, gymnase, arénas, piscines, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard, centres d'amusement. Accessoirement, les activités de restaurants, bars, salles de réception et boutiques d'articles et de vêtements spécialisés (en lien avec l'activité principale) sont autorisés pourvu qu'ils occupent un maximum de 25% de la superficie de plancher.
C5	Divertissement	C503	Salles de réunion et salles de réception.
C5	Divertissement	C504	Mini-golfs (intérieur ou extérieur).

C8	Commerce automobile	C801	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente.
C8	Commerce automobile	C802	Établissements de vente de véhicules automobiles usagés où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.
C8	Commerce automobile	C803	Établissements de vente ou de location de roulottes, caravanes, motorisées, bateaux ou autres véhicules récréatifs, neufs ou usagés où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.
C8	Commerce automobile	C804	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.
C8	Commerce automobile	C805	Établissements de location de véhicules automobiles et de petits camions et remorques.
C8	Commerce automobile	C806	Établissements de vente de pièces et accessoires d'automobiles neufs, avec ou sans installation.
C8	Commerce automobile	C807	Établissements de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile.
C8	Commerce automobile	C808	Établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules.
C8	Commerce automobile	C809	Établissements d'entreposage et de recyclage d'automobiles et de pièces d'automobiles
C9	Services pétroliers	C901	Postes d'essence.
C9	Services pétroliers	C902	Les établissements combinant un magasin de type « dépanneur » avec ou sans restaurant et un poste d'essence.
C9	Services pétroliers	C903	Lave-autos.
C9	Services pétroliers	C904	Postes d'essence et, accessoirement, avec service de réparation de véhicules automobiles (réparations mineures).
I2	Industrie légère	I201	Centres de recherche et de développement, laboratoires spécialisés.
I2	Industrie légère	I202	Industries des aliments, y compris l'emballage et la distribution (excluant les industries d'abattage et transformation des animaux ainsi que la fabrication d'aliments pour animaux). Accessoirement, la vente et la consommation des biens produits est autorisée pourvu que l'espace utilisé pour l'exposition et la vente des biens occupe une superficie de plancher maximale de 25% du bâtiment principal.
I2	Industrie légère	I203	Industries des produits électroniques.
I2	Industrie légère	I205	Industries des matières plastiques, du caoutchouc.
I2	Industrie légère	I206	Industrie de fabrication de vêtement et autres matières textiles (tissus divers et linge de maison).
I2	Industrie légère	I207	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.
I2	Industrie légère	I208	Industries des produits électroniques, matériels informatiques et périphériques.
I2	Industrie légère	I209	Industries des enseignes et étalages.
I2	Industrie légère	I210	Industries des métaux et produits métalliques (de type artisanal).
I2	Industrie légère	I211	Industries de la fabrication d'articles de sport, jouets, jeux.
I2	Industrie légère	I212	Industries de l'imprimerie, de l'édition et des activités connexes.
I2	Industrie légère	I213	Industries liées au matériel de transport et de la machinerie.
P2	Public et communautaire	P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (publics ou privés), les centres de réadaptation et les centres d'accueil.
P2	Public et communautaire	P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.
P2	Public et communautaire	P209	Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées.
P3	Utilité publique	P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).
P3	Utilité publique	P302	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site. Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.
P3	Utilité publique	P303	Dépôts, centres de distribution (service) et d'entretien des compagnies d'électricité, de téléphone, de gaz ou autres services publics, incluant les centrales et les postes de relais.
P3	Utilité publique	P304	Usines de traitement ou d'épuration des eaux usées et usines de filtration de l'eau potable, équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.
P3	Utilité publique	P305	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication. Infrastructures portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires.